



FICHE D'URGENCE

Année scolaire 2024-2025

Classe :

*Document non confidentiel valable dans l'enceinte du lycée ou lors des différents déplacements en France et/ou à l'étranger.
Le lycée et l'infirmière ne sauraient être tenus pour responsables des problèmes de santé des élèves qui n'auraient pas été signalés (en cas de besoin, joindre une enveloppe cachetée avec les informations confidentielles à l'attention de l'infirmière).*

ÉLÈVE

NOM : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ à : _____

N° de Sécurité Sociale de rattachement de l'élève : _____

Responsable légal 1

NOM : _____ Prénom : _____

Lien de parenté : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

_____ Commune : _____

Tél. Port. : _____ Tél. Dom. : _____

Tél. Trav. : _____ Courriel : _____

Responsable légal 2 (Préciser les informations différentes du responsable légal 1)

NOM : _____ Prénom : _____

Lien de parenté : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

_____ Commune : _____

Tél. Port. : _____ Tél. Dom. : _____

Tél. Trav. : _____ Courriel : _____

PERSONNE SUSCEPTIBLE DE VOUS PRÉVENIR en cas d'urgence

NOM : _____

Prénom : _____

Tél. : _____

Lien de parenté : _____

CORRESPONDANT LOCAL pour les internes uniquement (obligatoire)

NOM : _____

Prénom : _____

Tél. : _____

Lien de Parenté : _____

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX DE L'ÉLÈVE

Nom et téléphone du médecin traitant : _____

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : _____ *Merci de joindre la copie du carnet de vaccination.*

Observations particulières (allergies, maladies, opérations, traitements, suivis spécialistes, précautions à prendre, ...) :

Contre-indication à la prise de certains médicaments. Si oui, lesquels :

Votre enfant a-t-il déjà bénéficié d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) pour un problème de santé (asthme, diabète, allergies, ...) ?

OUI NON *Si oui, merci de contacter l'infirmière le plus rapidement possible*

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève accidenté ou malade vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.

Dans tous les cas, l'élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un représentant légal.

En cas contraire, le retour pourra se faire par un transporteur privé à la charge financière de la famille.

Date :

Signature des parents ou du représentant légal :